

Formulaire de choix de cours 2022-2023 8^e année

Nom de l'élève :

Prénom(s)

Nom de famille

1. Choix de cours

Les cours suivants (anglais, arts industriels, écologie humaine, éducation artistique, éducation physique, français, mathématiques, sciences humaines, sciences de la nature) sont obligatoires en 8^e année.

Cours obligatoires :

- ✓ Anglais
- ✓ Arts industriels
- ✓ Écologie humaine
- ✓ Éducation physique
- ✓ Français
- ✓ Mathématiques
- ✓ Sciences de la nature
- ✓ Sciences humaines

Cours facultatifs :

Numéroter en ordre de priorité. Consulter le [prospectus](#), les enseignant.e.s ou les membres de l'équipe de service aux élèves pour vous aider à faire vos choix.

Musique : Guitare

ou

*Musique : Harmonie

**Musique : Jazz (Cordes/Orchestre)

*L'élève inscrit(e) dans le cours Musique : Harmonie peut aussi choisir le cours Musique : Jazz (Cordes/Orchestre).

**Ce cours est donné à l'extérieur de la grille horaire.

Veuillez noter que certains cours ont des places limités.

Les frais scolaires 2022-2023 seront à payer en septembre 2022, par l'entremise du portail School Cash Online, pour tous les élèves.

2. Frais scolaires : (à payer en septembre 2022)

Cotisations obligatoires par élève :

- ✓ Association étudiante : 15 \$ + frais de services = 15,80 \$
- ✓ Comité scolaire : 15 \$ + frais de services = 15,80 \$

Veillez noter que les prix incluent des frais d'administration et des frais de transaction pour le paiement.

Total : 31,60 \$

Cotisation facultative :

Annuaire 2022-2023 : 30 \$ + frais de services = 31,45 \$

3. Permission de filmer/photographier par l'école ou par les médias

Veillez sélectionner une des options suivantes :

Oui, je donne la permission au Collège Louis-Riel de filmer ou de diffuser des photos de mon enfant.

Non, je ne donne pas la permission au Collège Louis-Riel de filmer ou de diffuser des photos de mon enfant.

4. Consentement du parent/tuteur.trice - Quitter les lieux pour aller dîner à la maison

Étant donné que le Collège Louis-Riel n'a pas de terrain de jeu et pour des raisons de sécurité de votre enfant à l'heure du dîner, nous vous demandons de nous indiquer si vous lui accordez la permission de quitter l'école à l'heure du repas pour aller dîner à la maison.

Veillez sélectionner une des options suivantes :

Oui, mon enfant a la permission d'aller dîner à la maison.

Non, mon enfant doit demeurer sur le terrain de l'école en tout temps.

Même si vous cochez «Non» et qu'à un moment donné votre enfant doit quitter les lieux de l'école à l'heure du dîner, on vous demande simplement d'envoyer une note écrite au bureau ou un courriel à louis.riel@dsfm.mb.ca.

Avant de soumettre ce formulaire, avez-vous :

Complété le formulaire de choix de cours (page 1)

Signé le formulaire (Les signatures de l'élève et du parent/tuteur.trice sont requises.)

En signant ce formulaire, vous autorisez les choix de cours sélectionnés et vous confirmez que vous avez lu l'[Engagement de l'élève](#) et l'[Utilisation de l'Internet et le courrier électronique](#). (sur notre site web de l'école)

Signature de l'élève

Signature du parent/tuteur.trice

Date

Vous pouvez imprimer ce document, le signer et l'envoyer en pièce jointe à : louis.riel@dsfm.mb.ca (Sujet : Inscription 8^e)